

REGLEMENT DU JEU

Marbou7a

ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR

La Société SYSCOMEDIA dont le siège social est situé au Imm, OMAR BUREAU N° A62 Montplaisir 1073 Tunis, titulaire de l'identifiant unique numéro 0928463/J et représentée par son Gérant Monsieur TAOUFIK REBAI dûment habilité à l'effet des présentes.

En Partenariat avec La Société Nationale des Télécommunications « Tunisie Telecom », société anonyme au capital de 1400 Millions de Dinars, dont le siège social est situé aux Jardins du Lac 1053 les Berges du Lac II, Tunis, titulaire de l'identifiant unique numéro 0425665X, et représentée par son Président Directeur Général.

Organisent un jeu Quiz SMS à Caractère Culturel (ci-après dénommée "**MARBOU7A**") dans les conditions ci-après définies.

Article 2 : Présentation et principe du jeu

Il s'agit d'un Jeu QUIZ par lequel les participants répondent à des questions de culture générale via SMS. Le jeu est sans obligation d'achat.

Article 3 : Durée du jeu et participation

MARBOU7A est accessible sur le territoire à tout moment pendant la période du **Vendredi 28 Juin 2024** à partir de 00:00:00 heures jusqu'au **Dimanche 22 Septembre 2024** à 23:59:59. La durée totale du jeu est de 90 jours.

Le jeu est ouvert à l'ensemble des abonnés résidents en Tunisie et souhaitant y participer une ou plusieurs fois depuis le téléphone portable.

Sont exclues de toute participation à ce jeu, les personnes travaillant pour les comptes des sociétés suivantes : TUNISIE TELECOM, SYSCOMEDIA, l'huissier de justice et l'huissier notaire chargés du présent jeu ainsi que leurs ascendants et descendants et de façon plus générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du jeu, ainsi que les membres de sa famille.

Article 4 : Modalités de participation

«**MARBOU7A**» est accessible via SMS ou par l'envoi d'un courrier postal contenant les coordonnées du participant (numéro du téléphone mobile, date de participation, nom et prénom, CIN et adresse) à l'adresse de l'huissier notaire Maître **Tarek SNOUSSI** 49 Avenue Omar Ibn Elkhatab.borj louzir Ariana,2080.

Le jeu «**Marbou7a**» est disponible en langue arabe et française et comporte deux niveaux :

Club Cash premium et Club Cash, chaque niveau est indépendant de l'autre et chaque joueur peut participer à une ou plusieurs phases du jeu.

1- Niveau Club CASH premium:

Pour tenter de gagner **25 000 TND cash** à la fin du jeu, le participant est invité à s'abonner au **Club CASH premium** en composant le code USSD *800*4#, ou à envoyer gratuitement le mot clé "**P**" au "**85800**", en retour, il recevra quotidiennement:

- 3 jours d'essai Gratuit, avec notification du participant sur la procédure de désinscription et le prix de participation avant l'expiration de la période d'essai gratuite.
- 3 questions par jour avec réponse par 1 ou 2 (SMS gratuit)
- Un accès gratuit au portail <https://www.marbou7a.tn/> permettant au participant d'accumuler des points supplémentaires afin d'augmenter ses chances pour le tirage au sort des 25 000 TND.

Le Participant peut s'inscrire ou se désinscrire au niveau Club CASH premium indépendamment de sa participation à l'autre niveau du jeu.

Tarifs : Les trois premiers jours sont **gratuits** puis l'abonnement sera facturé à 0.700 TND TTC /jour avec la réception de 3 questions et un accès gratuit à l'URL : <https://www.marbou7a.tn/> + 1000 points

Attribution des points :

- Offre de bienvenue 1000pts
- 1000 pts pour chaque renouvellement journalier ou réception de la 1ère question ou l'URL du jeu durant la période d'essai Gratuit.
- 500 pts par bonne réponse.
- 50 pts en cas de réponse erronée ou invalide.

Désignation des Gagnants pour le lot des 25 000 TND par **tirage au sort** (chaque point égale une chance d'être tiré au sort).

Désabonnement du Club CASH premium gratuit : en composant *800*2*2# ou en envoyant le mot clé "STOP" ou "قف" au "85800"

Règles d'obtention des points supplémentaires via le portail : <https://www.marbou7a.tn/>

Catégorie de jeux	Règles d'attribution des points	Nombre de points accordés
Quiz standard	0-5 bonnes réponses	50
	6-8 bonnes réponses	250
	>8 bonnes réponses	500
Jeux de réflexion	< 1min	500
	<2 mins	250
	> 2 mins	50
Quiz rapide	0-3 bonnes réponses	50
	4-7 bonnes réponses	250
	>8 bonnes réponses	500
Tir rapide	0-6 bonnes réponses	50
	7-11 bonnes réponses	250
	>12 bonnes réponses	500
Comptez les voitures	0-2 tours corrects	50
	3-4 tours corrects	250
	>5 round correct	500
Chute libre	<7 obstacles franchis	50
	7 - 14 obstacles franchis	250
	>15 obstacles franchis	500
Séquence	<3 obstacles franchis	50
	4 - 8 obstacles franchis	250
	>8 obstacles franchis	500
Sudoku	< 1min	500
	< 2 mins	250
	> 2 mins	50
Glissez & Déposez	<10 obstacles franchis	50
	11 - 20 obstacles franchis,	250
	>21 obstacles franchis	500

2- Niveau Club CASH :

Le participant sera invité à composer le code USSD *800*5# ou à envoyer gratuitement le mot clé "CASH" ou "كاش" au "85859" pour tenter de gagner 10 000 TND Cash chaque mois, en retour, il recevra quotidiennement:

- ✓ 3 jours d'essai Gratuit, avec notification du participant sur la procédure de désinscription et le prix de participation avant l'expiration de la période d'essai gratuite.
- ✓ 3 questions par jour avec réponse par 1 ou 2 (SMS gratuit)
- ✓ Un accès gratuit au portail: <http://celebrity-fr.marbou7a.tn> pour répondre à une série de quiz en ligne sur les célébrités (pour y accéder, le participant doit se connecter au site, saisir son numéro mobile et le code reçu par SMS puis commencer à jouer).

Tarifs : Les trois premiers jours sont gratuits puis l'abonnement sera facturé à 0.700 TND TTC/jour.

Attribution des points (réponse par SMS ou en ligne via le portail <http://celebrity-fr.marbou7a.tn>):

- ✓ Offre de bienvenue 1000 pts
- ✓ 1000 pts pour chaque renouvellement journalier
- ✓ 500 pts par bonne réponse
- ✓ 50 pts en cas de réponse erronée ou invalide.

Désignation du Gagnant par tirage au sort (chaque point égale une chance d'être tiré au sort)

Désabonnement du Club CASH gratuit par l'envoi du mot clé "STOP" ou "قف" au "85859" ou en composant *800*2*3#

Chaque joueur peut participer à une ou plusieurs phases du jeu

Pour connaître son score, le participant doit envoyer "POINTS" ou "رصيد" au 85856.

Article 5 : Identification des lots

Le nombre et la valeur marchande des lots mis en jeu :

- (03) gagnants remporteront chacun la somme de 10 000 TND cash, soumis aux retenues à la source au titre de l'impôt sur les revenus selon la réglementation en vigueur, à raison d'un gagnant par mois.
- (01) gagnant remportera la somme de 25 000 TND cash, soumis aux retenues à la source au titre de l'impôt sur les revenus selon la réglementation en vigueur, à la fin de jeu.

Type de Lot	Valeur Unitaire	Nombre de lots attribués	Fréquence d'attribution	Valeur totale	Mécanisme d'attribution
Lot Cash mensuel	10 000 TND	3	Mensuel	30 000 TND	Tirage au sort
Lot Cash final	25 000 TND	1	Final	25 000 TND	Tirage au sort
Total		4			

Au total :

la valeur des lots cash s'élève à 55 000 TND: (Cinquante cinq mille dinars)

Fiscalité :

Selon la réglementation en vigueur, les montants payés Cash en Dinars tunisien sont passibles d'une retenue à la source au titre de l'impôt sur les revenus.

Les montants CASH sont payables en dinars tunisien par le partenaire via chèque bancaire et/ou mandat postal.

L'attribution de tous les lots se fera maximum 45 jours après la fin du jeu.

Article 6 : Conditions d'éligibilité :

Pour être éligible au tirage au sort, le participant devra avoir répondu correctement au moins à une question durant la période correspondante du tirage au sort: 1 mois pour les lots mensuels (entre 00:00:00 et 23:59:59 (heure locale)).

Chaque point obtenu est assigné à une entrée unique dans la base de données des participants. Par exemple, 20 points reçus pour la bonne réponse donnent droit à un certain participant (MSISDN^o) à 20 entrées, 500 points=500 entrées. Plus de points cumulés=plus de chances d'être tiré au sort.

Pour chaque tirage (1) un gagnant et cinq remplaçants seront sélectionnés ; Si le gagnant principal (ou l'un de ses remplaçants) ne répond pas durant 5 appels à un intervalle de 30 min le jour du tirage ou il est injoignable sur sa ligne téléphonique (après trois tentative d'appel) ou refuse le prix, SYSCOMEDIA et en présence de l'Huissier de justice "Maître **MOHSEN AOUISSAOUI**" prendra contact avec le premier gagnant de remplacement dans l'ordre d'apparition suite à la procédure de sélection des Gagnants et l'informerá qu'il a gagné le prix.

Article 7 : Désignation des gagnants

Un (1) gagnant issu de la base de données (**Club CASH premium**) remportera la somme de 25 000 TND cash à la fin du jeu, conformément au calendrier suivant :

Nbre	Date	Lots Club CASH premium
1	Du 28/06/2024 au 22/09/2024	25 000 TND

Trois (3) gagnants issus de la base de données (**Club CASH**) remporteront chacun la somme de 10 000 TND cash à raison d'un gagnant par mois conformément au calendrier suivant :

Nbre	Date	Lots Club CASH
1	Du 28/06/2024 au 28/07/2024	10 000 TND
2	Du 29/07/2024 au 25/08/2024	10 000 TND
3	Du 26/08/2024 au 22/09/2024	10 000 TND

Les participants au quiz ne pourront plus jouer après la date du **22 Septembre 2024** à 23h59.

Article 8 : Identification des participants et des gagnants.

Chaque participant sera identifié par son numéro de portable (MSISDN) qui lui est attribué lors de l'achat de la ligne GSM. Le contrat de vente faisant foi.

Les gagnants au jeu SMS sont les abonnés qui seront tirés au sort lors des tirages au sort et ils devront être les propriétaires de la ligne GSM avec laquelle ils ont joué au QUIZ.

Si une personne participe au Jeu avec une ligne (un MSISDN) qui n'est pas sa propriété et que cet MSISDN est sélectionnée comme Gagnant par la procédure de désignation des gagnants, cette personne doit, pour bénéficier du Lot en question, présenter un acte de cession du lot ou une procuration écrite par le propriétaire de la Ligne (du MSISDN)

Pour retirer le lot en question, Les gagnants mineurs devront se faire représenter par un adulte ascendant direct ou tuteur légal, munis d'un acte de naissance du mineur en question et de la CIN du représentant.

Tout gagnant ayant des factures de Tunisie Telecom non payées ne peut bénéficier de son gain que suite au règlement de la totalité de ses dus et ce dans un délai ne dépassant pas les 7 jours ouvrables à l'annonce. Faute de quoi un autre gagnant sera désigné selon la procédure de sélection mentionnée ci-dessus.

Un gagnant à la possibilité de gagner plusieurs lots: le lot de 10 000 TND, soumis aux retenues à la source au titre de l'impôt sur les revenus selon la réglementation en vigueur, et le lot de 25 000 TND.

Les tirages seront réalisés sous le contrôle d'un huissier de justice **Maître MOHSEN AOUISSAOUI** dont le cabinet est sis au 19 BIS Rue MALTA SGHIRA Tunis 1000.

Article 9 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé auprès du notaire Maître **Tarek SNOUSSI**, dont le cabinet est sis 49 Avenue Omar Ibn Elkhatab.borj louzir Ariana,2080. Ce règlement sera communiqué gratuitement à toute personne faisant demande à l'adresse suivante : Maître **Tarek SNOUSSI** 49 Avenue Omar Ibn Elkhatab.borj louzir Ariana,2080.

Article 10 : Contrôles et réserves

La Société organisatrice se réserve le droit, notamment en cas de force majeure, d'écourter, de prolonger, de suspendre et/ou de modifier le jeu.

Dans le cas échéant, les participants au jeu seront informés à l'avance par SMS et un avenant à ce règlement indiquant les nouvelles conditions sera déposé.

Article 11 : Exploitation des données personnelles

Les gagnants autorisent par avance Tunisie Telecom à utiliser leurs noms et photos à toutes fins publicitaires qu'elle jugera utile.

Article 12 : Informations et protection des données personnelles

Les données personnelles collectées seront conservées et utilisées conformément à la loi organique portant sur la protection des données à caractère personnel, en vigueur.

Tout participant au présent jeu autorise la société TUNISIE TELECOM ainsi que l'ensemble des sociétés de son groupe à citer et utiliser son nom et ses coordonnées par tous procédés et sur tous supports, aux fins de promotion de ses activités sans que celui-ci ouvre d'autres droits, rémunérations ou indemnités autre que la remise du gain attribué.

Article 13 : Responsabilité

Les SMS Mo et MT qui n'arrivent pas aux participants pendant la durée du Quiz SMS pour quelque raison que ce soit n'entraînent pas la responsabilité de l'organisateur qui, de bonne foi, s'en remet à la diligence du réseau.

Article 14 : Litige

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement. En cas de désaccord définitif, et sous réserves des dispositions légales, les tribunaux de Tunis 1 seront seuls compétents.

Article 15 : Service client

Tunisie Telecom met à la disposition des participants un service client joignable par téléphone (1298) pour toute demande d'information.

Article 16 : Annulation du jeu

Les deux sociétés (organisatrice et promotrice) pourront annuler tout ou partie du présent jeu s'il apparaît que de fraudes sont intervenues sous quelques formes que ce soit et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au présent jeu ou de la détermination des gagnants.

Elles se réservent dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer les gains aux fraudeurs et/ou poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 17 : Mode de déclaration des Résultats

SYSCOMEDIA contactera chaque gagnant par téléphone. Celui-ci sera invité au siège de ladite société, ou à un lieu désigné par «SYSCOMEDIA» pour la cérémonie de remise des lots.

Afin d'obtenir son cadeau, le gagnant doit apporter sa carte d'identité nationale afin de vérifier qu'il est bien le propriétaire de la ligne GSM et une preuve (contrat facture téléphonique etc°) prouvant que la ligne (MSISDN°) est la sienne, sinon dans le cas échéant une procuration ou un acte de cession du lot en question par le propriétaire de la ligne (du MSISDN) à l'utilisateur de la ligne (du MSISDN).

Le résultat sera annoncé sur la page officielle de Tunisie Telecom:

<https://www.facebook.com/TunisieTelecom.PageOfficielle>

Le délai maximum pour réclamer les lots sera de 60 jours à partir de la date de remise des lots.

Article 18 : Acceptation des termes du règlement

La participation à ce jeu entraîne l'entière acceptation par le participant des dispositions du présent règlement de jeu dans leur intégralité, et ce, compris d'éventuelles modifications ultérieures ou annulation pouvant être rendues nécessaires, par exemple, en cas de force majeure.

Fait à Tunis le 28 Juin 2024